

L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES RENFORCE SON IMPLANTATION CHEZ LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES PLATEFORMES



Le 30 mai 2024

Pour la deuxième fois, 51 096 VTC et 71 282 livreurs·euses étaient appelés à voter pour désigner leurs représentant·es à l'ARPE (Autorité des Relations des Plates formes d'Emploi).

Avec 10,27 % des suffrages l'Union syndicale Solidaires confirme sa représentativité chez les livreurs et livreuses avec une nette progression (+ 4,58 points).

Chez les VTC, pour sa première candidature, Solidaires obtient 203 voix soit 2,04 % des suffrages, confirmant son début d'implantation.

L'Union syndicale Solidaires a fait le choix depuis son congrès de 2017 d'organiser l'ensemble du monde du travail : salarié·es de droit privé, agent·es de la fonction publique titulaires comme non titulaires mais aussi tout·es les salarié·es déguisé·es et notamment les auto-entrepreneurs·euses, travailleurs·euses des plateformes....

C'est la confirmation que le syndicalisme ne s'arrête pas aux frontières tracées par le patronat.

Il s'agit d'une étape importante pour le renforcement de notre capacité d'action. En parallèle de notre action de terrain, nous poursuivons également notre action juridique. Ainsi, du 5 au 14 juin se tiendra le procès en appel de Deliveroo à la Cour d'Appel de Paris, condamnée en première instance à 375 000 euros d'amende pour travail dissimulé. Par ailleurs l'Union syndicale Solidaires se portera partie civile sur la même thématique lors des procès de Frichti et Foodora.

 @UnionSolidaires
 @UnionSolidaires
 @union_solidaires
 unionsolidaires
 @syndicat.solidaires.org
 https://t.me/solidaires
 @UnionsyndicaleSolidaires
 tiktok : @syndicat.solidaires

Union syndicale Solidaires
31 rue de la Granges aux Belles
75010 Paris
contact@solidaires.org

Union
syndicale
Solidaires